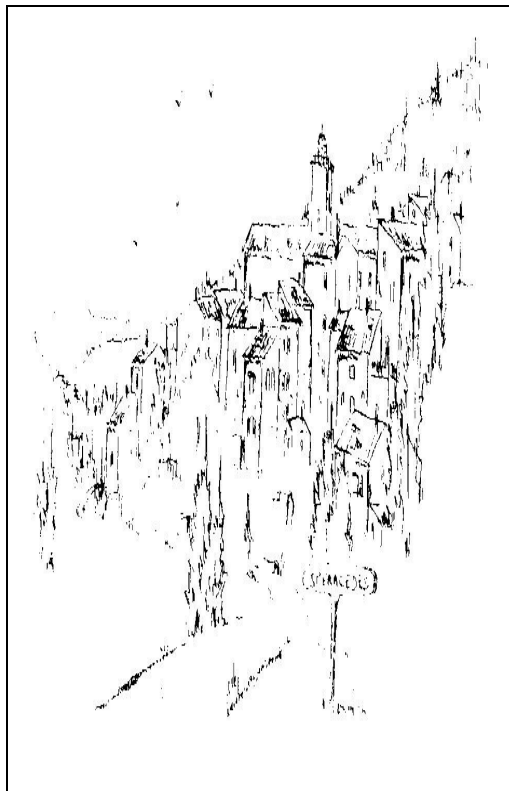


# ASSOCIATION SPÉRACÈDES DEMAIN

Bulletin non municipal N° 16

Juillet 2012



## ÉDITORIAL

Nous venons de vivre une période où les élections se sont succédé : présidentielles et législatives. A toutes les consultations électorales, nous notons un nombre de "non votants" relativement important, même si, comme cela a été régulièrement signalé, à Spéracède, ce nombre est plus faible que dans beaucoup de communes.

Le droit de vote et la démocratie ne sont pas choses naturelles, il en a fallu des combats, des morts, au cours de notre histoire, pour les conquérir.

Autour de nous, de nombreux peuples se révoltent et, au péril de leur vie, luttent pour pouvoir voter librement.

Evaluons-nous la chance que nous avons ?

N'est-ce-pas faire injure à nos anciens et à leurs luttes pour obtenir ce droit, que de tourner le dos aux urnes ?

Il est peut-être des cas où aucun candidat ne vous attire, alors votez "blanc", mais votez, accomplissez cet acte citoyen : la démocratie s'en portera mieux.

Pour le bureau, le Président : Roger Navetti

## AMICALE BOULISTE SPÉRACÈDOISE

Toujours la même équipe, toujours la même ambiance, toujours le même succès !

Combien de clubs envient cette Amicale d'un petit village qui, sans publicité, rassemble autant de participants à ses concours des jeudis soirs, sans interruption, de mai à fin septembre !

Quel est le secret du groupe réuni autour du Président Philippe Alcaraz ?



Des témoignages spontanés et nombreux, trois facteurs ressortent : l'accueil, l'organisation, l'ambiance. S'il est relativement facile de bien organiser et de bien accueillir, créer une ambiance résulte d'une alchimie dont on ne maîtrise pas tous les ingrédients car tous ne sont pas connus. Mais une ambiance n'est pas inscrite dans le marbre, c'est fragile, ça s'entretient : les



membres de l'Amicale œuvrent tous dans ce sens.

Du point de vue sportif, l'Amicale organise, pour 2012, 4 concours fédéraux : le prix du Club, le prix Jean-Claude Icart-assurances AXA, le prix du Moulin Baussy et le prix du Café de l'Union.

Trois équipes sont engagées dans le championnat interclubs de pétanque et une dans le championnat interclubs de jeu provençal. La représentation des membres de l'Amicale est importante dans tous les concours proposés par les clubs de la région.

Encore bravo à ce groupe qui fait connaître, de façon positive, le nom de Spéracède dans tout le milieu bouliste.

## CONSEILS MUNICIPAUX

Trois Conseils se sont tenus depuis notre dernier bulletin : les 13 février, 29 mars et 25 juin.

### Conseil du 13 février

*Nous n'avons pas été avertis dans les temps, ce Conseil ayant été annoncé sur le site municipal le vendredi 10 février ! Il serait souhaitable que les dates des Conseils soient connues de la population assez tôt pour que les personnes intéressées puissent y participer.*

### Conseil du 29 mars.

#### -Compte administratif.

Petit accrochage lors de la présentation du Compte Administratif. Après la sortie du Maire, comme le veut la loi, un Conseiller a demandé au Président temporaire des précisions concernant des différences entre les résultats de 2010 et ceux de 2011. Aucun membre n'ayant pu lui apporter les précisions souhaitées, il en conclut que le vote va se dérouler sans avoir connaissance du dossier. 2 votes contre : M. Nettle et M. Piérini.

#### -Budget Primitif.

Les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti demeurent inchangés. Monsieur le Maire n'a pas jugé utile de mettre aux voix cette délibération, ce qui est surprenant pour ne pas dire inquiétant. Le budget s'élève à 1 450 295, 88 € dont 945 285, 06 € de fonctionnement et 505 010, 82 € d'investissement. (En tenant compte des "restes à réaliser" et du solde reporté). Pour mémoire, le budget 2011 était de 1 544 241, 06 € (Fonctionnement : 1 075 049, 00 €, investissement : 469 192, 06 €).

A la question de M. Nettle : « où sont les économies ? », M. le Maire fait remarquer que la partie fonctionnement est en diminution. M. Nettle regrette que la comparaison ne soit pas effectuée entre les dépenses réelles de 2011 et celles prévues pour 2012.

Mme Garde fait remarquer qu'il a été dépensé 150 000 € de plus que le budget prévisionnel ; ce serait le fait d'une décision modificative du budget. M. Escano juge que le montant des frais de communication est trop élevé. M.

Scordo annonce que différents contrats seront étudiés pour que ce chapitre soit revu à la baisse.

Vote : 2 contre, M. Nettle et M. Piérini ; 1 abstention Mme Garde.

-Différentes demandes de subventions ont ensuite été discutées, entre autres pour l'équipement de la salle des fêtes (*L'étanchéité de la toiture nous paraît plus urgente !!!*), le réaménagement de l'éclairage public (*La solution que nous avons préconisée dès le 15 août 2009 qui consiste à réduire l'intensité lumineuse la nuit et l'utilisation d'ampoules consommant moins d'énergie est enfin adoptée*).

-Les loyers des logements communaux ne seront pas augmentés. M. Baussy propose de renégocier, à la hausse, le bail du ball-trap.

-Tarifs du cimetière.

Les prix des caveaux restent inchangés. Pour les columbariums nouvellement créés : pour 15 ans, 500 €, pour 30 ans, 1000 €.

### Conseil du 25 juin

-Deux délibérations ont été votées sur la réfection de la piste Saint-Jean et sur la fixation du tarif de location de la salle des mariages.

*La façon particulière de travailler du Conseil Municipal est de nouveau mise en évidence : il est procédé au vote, ensuite seulement les commissions se réunissent !*

M. Nettle a soulevé la question, il n'a pas eu beaucoup d'écho.

-Une motion de soutien au C.A.L.M.E à Cabris a été proposée et adoptée à l'unanimité.

*(Nous nous en réjouissons).*

A l'issue du Conseil, Claude Martin a interpellé le Maire au sujet de la vitesse excessive des véhicules empruntant les CD 11 et 13. Plusieurs personnes âgées, du village, craignent de traverser ces voies, ne serait-ce que pour aller chez les commerçants. Il y a déjà eu un blessé grave ; faut-il attendre un mort pour que des mesures énergiques soient enfin prises ?

## LES HEURES MUSICALES DE SPÉRACÈDES

Une nouvelle association existe à Spéracèdes : "Les Heures Musicales de Spéracèdes". Son but : organiser un festival de musique classique, étalé sur cinq jours, le premier weekend de juin.



En 2011, ce festival s'était déroulé à l'initiative du Comité des Fêtes. Cela faisait 4 ans que ce comité, sous la présidence de Jean-Marie Pfau, organisait des concerts de musique classique. La présence, à Spéracèdes, de Laurent Fiévet, organiste réputé, titulaire de l'orgue de Notre-Dame de Nice et professeur au Conservatoire de Grasse, a été essentielle dans cette aventure. C'est lui qui a proposé



le premier concert "Trompettes et Orgue" avec les trompettistes de renommée mondiale : Pierre Dutot et Alain Loustalot. Le Comité des Fêtes a été "preneur", il avait l'ambition d'ajouter un volet culturel à celui de l'organisation des fêtes traditionnelles.

Laurent a ensuite entraîné, vers Spéracèdes, toujours en collaboration avec le Comité, des musiciens de grande qualité. Le Comité des Fêtes n'ayant pas vocation d'organiser un nombre important de concerts, la décision fut prise de créer une nouvelle association "Les Heures Musicales de Spéracèdes" dont le bureau se compose de :

Président d'Honneur : Pierre Dutot

Président : Laurent Fiévet

Vice-Président : Alain Loustalot

Secrétaire : Jean-Marie Pfau

Trésorier : Gérard Bonfante.

Une partie de l'ancien Comité des Fêtes a apporté, d'une façon informelle, son aide pour l'organisation de ce 2ème festival. Le programme du 3ème festival est déjà en chantier !



RN

## AÏGO VIVO

La traditionnelle fête des "Mais", suivant un programme immuable, débuta par la messe chantée en Provençal. Les défilés, Salle des fêtes-Eglise et Eglise-Salle des fêtes durent être annulés, la pluie ne faisant pas bon ménage avec les tambourins et les costumes. C'est à l'intérieur que des chants, honorant ce mois si particulier, où le printemps met le



nez à la fenêtre, furent interprétés. L'hommage à une personne du village, cette année Marie Battaglia, permit de rappeler quelques anecdotes de la vie à Spéracèdes.

Cette manifestation, précédée par d'autres prestations dans différentes communes environnantes, marque le début d'une saison estivale bien remplie.

L'Aïgo Vivo rayonne dans toute la région : Var, Alpes de Haute-Provence, Est du département. Ce



groupe, autour du Président René Lachal, vit bien. Il lui manque, peut-être, pour assurer son avenir, un peu de "sang jeune"...

Un appel est lancé dans ces colonnes, n'hésitez pas à rejoindre l'Aïgo Vivo : chants, musique (galoubets et tambourins), danses folkloriques, vous avez le choix.

RN

## INTERCOMMUNALITÉ

### LES TERRES DE SIAGNE



#### **Séance du 21 février.**

##### **Débat sur l'orientation budgétaire.**

Le débat sur l'orientation budgétaire fait apparaître des finances saines.

##### **Avenir de "Les Terres de Siagne".**

Monsieur le Président demande l'annulation de l'arrêté préfectoral "portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale" et l'autorisation d'ester en justice pour obtenir cette annulation.

Les Conseillers de Saint-Vallier ont jugé que c'était une "démarche purement politique", que "le combat mené était dépassé" et qu'"il fallait être reconnaissant au Préfet de bien avoir voulu signer l'arrêté" donnant vie à "Terres de Siagne".

La réponse du Président a été assez vive, démontrant que les communes qui rejetaient ce projet avaient des tendances politiques différentes et qu'il n'y avait pas eu de cadeau du Préfet, mais lutte pour obtenir la création de notre Communauté.

*Il est à noter que lors des dernières élections municipales, les électeurs avaient très majoritairement voté pour des candidats favorables à cette Communauté et que l'actuel Maire de Saint-Vallier était lui-même favorable à la Communauté des Terres de Siagne.*

Les 4 représentants de Saint-Vallier se sont abstenus, tous les autres Conseillers votant pour.

#### **Séance du 3 avril.**

Essentiellement consacrée aux questions financières.

Les différents taux, taxes d'habitation, taxes du foncier bâti et non bâti, Contribution Foncière des Entreprises, restent inchangés.

Le compte administratif et le compte de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

Le budget primitif se répartit ainsi :

Fonctionnement : 14 565 342, 73 € Investissement : 3 193 615, 19 €

Il a été adopté à l'unanimité.

#### **Séance du 15 mai.**

La délibération 4 a retenu notre attention, elle avait pour but de désigner un titulaire et un remplaçant au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

*Nous sommes satisfaits, qu'avec un peu de retard, la proposition que nous avons formulée, la seule fois où " le public" a eu le droit de s'exprimer, soit suivie d'effet !*

#### **Séance du 26 juin.**

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, elles portaient sur : versement de cotisation à la Mutuelle des Collectivités du Midi, approbation du nouveau tableau des effectifs, groupement de commandes pour la consultation relative à la fourniture de repas en liaison froide, reversement de fiscalité aux communes de Peymeinade et du Tignet, répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale de Compensation, versement d'un fonds de concours pour la réfection de la piste Saint-Jean à la commune de Spéracèdes, travaux réseau eaux pluviales sur commune de Saint-Cézaire.

Pour le "groupement de commandes..." il est à remarquer que la commune de Saint-Vallier s'est retirée de ce groupement, ayant créé une cuisine. Il a été regretté que les services de cette cuisine n'aient pas été proposés aux autres communes. Le Maire de Saint-Vallier a préféré travailler seul.

*On peut constater que l'esprit mutualiste, qui est la base de l'institution d'une Communauté de Communes, n'est pas une valeur du Maire de Saint-Vallier, sauf quand il en est bénéficiaire (station d'épuration pour sa commune)*

Une intervention d'un représentant de Spéracèdes concernant le "Reversement de fiscalité aux communes de Peymeinade et du Tignet" montre que les dossiers ne sont pas préalablement étudiés.

## PNR DES PRÉALPES D'AZUR

Ainsi que vous en avez été informés par notre dernier bulletin de janvier 2012, le PNR des Préalpes d'Azur est né le 30/03/2012 par décret publié au Journal Officiel.

C'est le 48ème Parc Naturel Régional Français.

Quelques rappels : à l'initiative des collectivités locales, le PNR des Préalpes d'Azur est né de la volonté de dynamiser les activités économiques du territoire, tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel. Une concertation importante a été menée pour élaborer la Charte, document qui guidera l'action du Parc et de ses partenaires durant 12 ans.



En effet, cette création vient valoriser un patrimoine naturel, culturel et paysager d'un territoire riche de sa diversité, ainsi que le travail de concertation mené par les élus, les habitants et l'équipe technique de ce 48ème Parc, présidé par Marc Daunis, sénateur-maire de Valbonne Sophia-Antipolis.

Il couvre 45 communes hébergeant 31 270 habitants sur 8 8940 ha et devient ainsi le 6ème Parc de la région PACA (avec les PNR des Alpilles, de Camargue, du Queyras, du Luberon, du Verdon) Y ont été répertoriés plus de 2000 espèces végétales, (soit 1/3 de la flore française), 1952 cavités, 137 km de galeries souterraines, 45 villages de caractère!!!

**Une naissance ! ça se fête ....et reprenez la date du dimanche 22 juillet à Caille pour venir découvrir toutes les richesses de notre nouveau PNR des Préalpes d'Azur :**

Marché de producteurs, artistes et artisans d'art, conférences-débats, balades accompagnées, randonnées à vélo, promenades en calèche, animations ludiques et sportives pour petits et grands, expositions, sans oublier les espaces de restauration pour découvrir les saveurs du territoire.

CM

### ÊTES-VOUS AU NET ?

Nombreuses sont les personnes qui ont adopté le statut d'auto-entrepreneur.

Nous avons rencontré l'un d'entre eux à Spéracèdes : Jean-Michael Taconet qui vous accompagne pour créer votre site internet.

A la question : qui désire ou a besoin d'un site internet ? J.M. Taconet répond : « presque tout le monde ». J'avoue ma surprise devant cette affirmation.

**“Révélez au monde la beauté qui est en vous !”**

Cette phrase est son accroche publicitaire.

Pour un particulier, un site internet est une carte de visite élaborée. Il s'adresse aussi aux associations, ce qui leur permet d'avoir un calendrier d'activités à jour.

Avoir un site permet d'être trouvé et de se trouver.

- d'être trouvé : avec un “référencement naturel”, des termes ou phrases-clefs, qui représentent le contenu, seront distingués par les moteurs de recherche et, si on le désire, un “référencement payant” avec des mots payants qui s'afficheront automatiquement sur les moteurs de recherche. Jean-Michael Taconet préconise le référencement naturel et propose son savoir-faire pour le choix de ces mots.
- de se trouver : Jean-Michael Taconet vous accompagne pour mettre en forme votre carte de visite informatique. Présenter en images, en musique votre association, votre personne, avec un côté connaissance de soi, exister aux yeux des autres, se présenter au monde.



Rigueur et art, technique et symboles, il vous aide à mettre en forme (rigueur) de belles choses (art) pour vous présenter.

Jean-Michael Taconet se propose aussi de conseiller, de vous former tout simplement à l'outil informatique.

Le budget pour la création d'un site est de 500 à 1200 euros.

SE

## L'EAU ET LE LAVOIR...SUITE ET...FIN ?

Enfin, l'eau coule au lavoir, "comme avant" !



Cela fait environ un an que des travaux entrepris au voisinage de la source avaient perturbé l'arrivée de l'eau au lavoir. Nous avons failli fêter les 80 ans du canal Belletrud avec un lavoir à sec, état que n'avait jamais connu le village malgré les sécheresses les plus intenses.

Des travaux provisoires avaient été entrepris avec promesse de déboucher les canalisations. Constatant la non réalisation des travaux nécessaires, l'avancement de la construction et la diminution du débit de l'eau au lavoir, nous avons pris contact, à plusieurs reprises, avec monsieur le Maire et monsieur l'Adjoint aux travaux.

Une entreprise spécialisée a œuvré le matin du vendredi 30 mars : l'eau coule claire

et en abondance.

Il nous a été affirmé que les résurgences d'eau résultant du chantier avaient été drainées, dirigées vers un bassin de décantation puis filtrées avant d'être envoyées dans le circuit allant au lavoir. Nous restons vigilants.

RN

## NOS VOISINS DU CALME, FLUCTÂT NEC MERGITUR ?

Le CALME, Centre d'Aide et de Libération des Malades Ethyliques, qui se trouve sur la route de Spéracèdes juste avant l'entrée dans le village voisin de Cabris, est un établissement de thérapie pour les personnes souffrant de dépendances à l'alcool et aux autres substances.

Cet établissement, à taille humaine de 46 patients, propose une méthode de soins où l'humain est au cœur du processus. Adaptant la thérapie institutionnelle aux conduites addictives, il propose un parcours de soins en 29 jours. L'idée est de pouvoir choisir en toute liberté un autre itinéraire de vie sans alcool ou autre drogue. Cette clinique est la seule de France à être une SCOP (Société Coopérative et Participative). Depuis les années 80, ce centre de soins est particulièrement intégré dans la vie des deux villages. 17000 curistes en 30 ans, cela commence à faire du monde.

**Pourtant cet établissement remarquable à bien des égards risque de disparaître....**

En effet, la thérapie qui est pratiquée et les soins qui en découlent sont complexes. Les personnes qui viennent sont bien sûr dépendantes de l'alcool, mais, très souvent, utilisent aussi des médicaments "pour les nerfs" qu'elles détournent de leurs usages, ou des produits illicites. L'arrêt de ces différentes substances, dès l'entrée en cure, ne se fait pas sans un accompagnement médical très spécialisé et pointu. Le suivi des patients en cours de cure nécessite un accompagnement psychologique attentif.

Cette spécificité technique et institutionnelle a toujours été saluée par les différentes tutelles et reconnue comme action exemplaire par la Haute Autorité de Santé, mais jamais au niveau tarifaire.

Le CALME dont les tarifs sont pris en charge par la Sécurité Sociale, a le même prix de journée qu'une banale maison de convalescence. C'est une aberration que ses dirigeants dénoncent depuis des années et qui actuellement ne passe tout simplement plus. Une fermeture ne ferait faire aucune économie puisque une cure au CALME coûte trois fois moins cher que dans les services hospitaliers qui s'en inspirent (La Rochelle et Sarreguemines) et que tout cela n'est rien face au coût énorme financier et humain d'un alcoolique non soigné.

**Plutôt que de quitter le navire, les travailleurs et coopérateurs du CALME ont décidé de relever leurs manches et de réagir.**



Nous ne voulons pas que le CALME de Cabris ferme. Une pétition et un site web ont été lancés, les élus régionaux et locaux interpellés ainsi que la presse locale et nationale. Les réactions de soutien ont été positives et réconfortantes. Les principaux élus, tous bords confondus, nous ont apporté leur soutien ainsi que les médecins du département et de nombreux spécialistes nationaux de l'alcoolologie. Les associations de malades nous soutiennent bien sûr depuis le début et, comment ne pas penser aux 4800 signataires de la pétition ?

Pourtant rien n'est réglé, notre dossier "serait" sur le bureau du ministère, mais "quid" de la réponse ? En attendant le centre doit continuer de fonctionner, la qualité des soins et des services maintenue.

**Alors Fluctuât Nec Mergitur, c'est à nous tous de décider.**

Pour agir et en savoir plus venez nous voir sur <http://ascalmecabris.com>

LG infirmier CALME Cabris

## LES GAZ DE SCHISTE

Le gaz de schiste est un gaz naturel contenu dans les roches sédimentaires profondes (le schiste). La fracturation hydraulique (seul mode d'extraction de ce gaz) pose de nombreux problèmes :

- Impact important sur le paysage : un forage tous les 500 mètres.
- Consommation "gargantuesque" d'eau : 10 000 à 15 000 m<sup>3</sup> par forage.
- Contamination des sols et des nappes phréatiques par injection de produits chimiques.
- Contamination des sols et des nappes phréatiques par les huiles et les gaz libérés.
- Fragilisation des structures profondes des roches provoquée par les "mini séismes".

La levée de boucliers contre cette exploitation par les sociétés américaines pour le compte de Total et Suez a été massive. L'ancien gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre J.L. Borloo, s'est vu obligé de suspendre les permis d'exploitation accordés par ce même ministre et de proposer un projet de loi sur ce sujet.

Ce projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale au printemps 2011 stipulait l'abrogation de tous les permis précédemment accordés et une révision du code minier.

La version amendée défendue par C. Jacob (UMP) et adoptée par les députés en mai 2011 mentionne que les exploitants ont deux mois pour expliquer qu'ils n'utiliseront pas la fracturation hydraulique s'ils ne veulent pas se voir retirer leur permis.

Cependant, à moins de jouer sur les mots, on voit mal quelle technique ces sociétés américaines pourraient proposer pour extraire ce gaz disséminé à de très faible concentration dans le schiste... La fracturation hydraulique est, aujourd'hui, la seule solution.

Par ailleurs, le texte ne prend pas en compte l'impact du forage vertical. Or, en traversant les nappes phréatiques, ce forage profond est une source potentielle de contamination de l'eau.

Autre point qui déçoit fortement les opposants à cette technique : l'article 3 qui proposait de modifier le code minier pour imposer l'organisation préalable d'une enquête publique, a été tout simplement supprimé.

Ce texte a été validé par le Sénat précédent.

Vu les immenses dangers que font courir ces techniques aux fondements mêmes de nos territoires, il est indispensable de se mobiliser, avec force, contre ces apprentis-sorciers dont le seul objectif est le lucre. La commune de Spéracèdes a voté une délibération s'opposant à l'exploitation de gaz de schiste sur toute son étendue. C'est une bonne décision, mais la vigilance est de rigueur face aux forces spéculatives et aux lobbies gaziers.

Le film "Gasland" fait un bilan de l'expérimentation « gaz de schiste aux États-Unis » ; il est visible à l'adresse :

[http://www.dailymotion.com/video/xhfvhy\\_gasland\\_newws](http://www.dailymotion.com/video/xhfvhy_gasland_newws)

DC

### SITE "SPÉRACÈDES DEMAIN"

Les bulletins "Spéracèdes Demain" paraissent 2 fois par an. Entre temps, nous vous tenons informés des événements qui se déroulent au village, par l'intermédiaire de notre site :

<http://speracedes.demain.free.fr/>

N'hésitez pas à le consulter. Au bas de chaque article figurent 2 bulles : l'une, sur laquelle se trouve une croix, vous permet, en cliquant dessus, de commenter l'article concerné, l'autre vous permet de lire les commentaires que nous avons reçus.

### CONTACTS

Spéracèdes Demain  
3, traverse de Rome 06530 SPÉRACÈDES

Courriel : [roger.navetti@free.fr](mailto:roger.navetti@free.fr) tél : 04 93 60 51 80  
[vivianecusa@wanadoo.fr](mailto:vivianecusa@wanadoo.fr)

# FÊTE DE LA SAINTE CROIX

## PROGRAMME

### Vendredi 27 juillet

- 14h : Concours de pétanque en doublettes choisies.  
"Prix de l'Amicale Bouliste Spéracèdoise" 200 € + les mises (10 € par équipe).
- 16h : Consolante.
- 20h : Apéritif offert par le Comité des Fêtes.  
Soirée MÉCHOUI sur la place du village.  
Participation 25 € (limité à 250 places). Inscriptions avant le lundi 23 juillet.
- 22h : Grand bal avec l'orchestre Nathalie FABRE

### Samedi 28 juillet

- 14h : Concours de pétanque "vaclusienne".  
"Prix Entreprise de plomberie Philippe ALCARAZ" 200 € + les mises (12 € par équipe). Consolante.
- 16h : Jeux pour enfants.
- 20h : SOUPE AU PISTOU ET FARCIS NIÇOIS sur la place Charles de Gaulle.  
Participation 15 € (limité à 150 places). Inscriptions avant le lundi 23 juillet.
- 22h : Bal, disc-jockey « live » avec chanteuse.

### Dimanche 29 juillet

- 10h : Messe à l'église Saint Casimir.
- 14h : Concours de pétanque en triplettes choisies.  
"Prix AXA Assurances-Jean-Claude ICARD" 200 € + les mises (12 € par équipe). Consolante.
- 16H : Gansade offerte à tous les habitants et estivants.  
Animation provençale par le groupe folklorique "Aïgo Vivo"
- 18h : Apéritif d'honneur offert par la municipalité en présence des élus du département.
- 20h : Soirée grillade au Bistrot du village.  
Concours de belote "Prix Café de l'UNION" 100 € + les mises (10 € par équipe).

### Lundi 30 juillet

- 8h : Randonnée cycliste- 10 tours du cœur du village.
- 9h : Concours de jeu provençal en doublettes choisies.  
"Prix Moulin à huile Spéracèdes" Challenge Aimé BAUSSY.  
200 € + les mises (10 € par équipe)
- 13h : Apéritif offert par la société RICARD.  
AÏOLI MONSTRE sous les platanes.  
Participation 20 € (limité à 300 places). Inscriptions avant le lundi 23 juillet.
- 16h : Concours de boules "carrées", "Prix Jean-Pierre RAINA"

Toutes les inscriptions des concours de boules se feront au Café de l'Union.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents et se réserve le droit de modifier le programme.

**Renseignements et réservations au 04 93 60 58 73**